

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES
NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.Du VENDREDI 8 Février 1793, l'an 2^e. de la République.

Le Bureau des *Nouvelles politiques*, &c. Feuille qui paroît tous les jours, est rue Neuve des Petits-Champs, près celle de Richelieu, n^o. 134. Le prix de l'abonnement est de 36 liv. par an, 18 liv. pour six mois, & 10 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être adressées au citoyen FONTANILLE, Directeur du Bureau, & non à d'autres. L'abonnement doit commencer le premier d'un mois, & on ne reçoit point de billets de Caisses particulières, ni les lettres non affranchies.

I T A L I E.

De Milan, le 9 janvier.

CHACQUE semaine nous voyons arriver de l'Allemagne quelques corps de troupes destinées pour la Lombardie autrichienne & le Piémont. Samedi dernier un corps de 6000 hommes passa par notre ville. Ses cantonnemens sont désignés entre Lodi & Pavie : nous en attendons un autre incessamment, destiné à compléter notre garnison. L'intendant général des finances impériales & royales est de retour de Genes : le gouvernement paroît très-satisfait du succès de sa mission ; & quoiqu'on la tienne cachée, il est aisé de deviner que c'est pour quelques emprunt que l'empereur aura fait négocier à Genes, & que l'on n'aura pu refuser, crainte de perdre les sommes immenses dont les génois sont créanciers de la maison d'Autriche.

P R U S S E.

De Berlin, le 22 janvier.

La gazette de la cour contient la déclaration suivante, du roi de Prusse, au sujet de l'entrée de ses troupes en Pologne (1).

« Il est connu de toute l'Europe que la révolution arrivée en Pologne le 3 mai 1791, à l'insu & sans la participation des puissances amies & voisines de la république, n'a pas tardé d'exciter le mécontentement & l'opposition d'une grande partie de la nation. Les adhérens de l'ancienne forme de gouvernement ont réclamé l'assistance de l'auguste souverain qui en est la garante, & S. M. l'impératrice de Russie désirant à ces instances, ne s'est pas refusée à les appuyer par un corps de troupes respectable, qui a été réparti dans leurs provinces, où leur présence paroît essentiellement nécessaire. C'est sous leurs auspices que les membres prépondérans de la noblesse ont formé une confédération générale, dont les travaux actuels sont consacrés à redresser l'abus des innovations & à remettre en vigueur la constitution fondamentale de leur patrie. Ces grands événemens ne purent qu'attirer l'attention de la Prusse, intéressée de tout tems au sort de la Pologne par les loix du voisinage & les relations qui subsistoient entre

les deux empires ; mais dans l'espérance que les troubles survenus s'achemineroient promptement à une heureuse fin, le roi n'a pas cru devoir y intervenir, dans un moment sur-tout où d'autres soins importans l'occupent ailleurs.

Il s'en faut cependant de beaucoup que son attente ait été remplie. Le parti soi-disant patriotique, au lieu de se rendre aux intentions salutaires de la cour de Russie, n'a pas craint d'opposer aux troupes impériales une résistance opiniâtre ; & quoique son impuissance l'ait bientôt réduit à se désister du projet chimérique d'une guerre ouverte, il n'en continue pas moins ses machinations secrètes, qui tendent visiblement à la subversion totale du bon ordre & de la tranquillité. Les états limitrophes du roi ne s'en sont déjà que trop aperçus, par des excès & des violations de territoire répétées ; mais ce qui mérite bien plus encore son attention sérieuse & celle de toutes les puissances voisines, c'est que l'esprit du démocratisme françois, & les maximes de cette secte atroce, qui cherche à faire des prosélytes de tout côté, commencent à jeter de profondes racines en Pologne, au point que les manœuvres des émissaires jacobins y sont puissamment appuyées, & qu'il s'est déjà formé plusieurs clubs révolutionnaires, qui font une profession ouverte de leurs sentimens.

C'est en particulier la Grande-Pologne qui est infectée de ce poison dangereux, et qui récele le plus grand nombre des zélés du faux patriotisme. Leurs connexions avec les clubs françois ne peuvent qu'inspirer au roi de justes sujets d'inquiétude pour la sûreté de ses propres états, et lui présentent la nécessité absolue d'y pourvoir par des mesures convenables. Obligés de poursuivre la guerre conjointement avec les puissances coalisées, & à la veille d'ouvrir une seconde campagne, S. M. a donc cru devoir se concerter préalablement avec les cours de Vienne et de Pétersbourg sur le parti qui lui restoit à prendre, et L. M. I. n'ont pu se refuser à l'aveu, que la sainte politique ne lui permettoit point de laisser les mains libres aux factieux de la Pologne, et de courir les risques de se mettre à dos un ennemi, dont les entreprises fougueuses pourroient devenir une nouvelle source d'embarras.

C'est pour les prévenir, que le roi a résolu de faire entrer sur le territoire de la république, et nommé dans plusieurs districts de la Grande-Pologne, un corps de troupes suffisant, dont le commandement en chef sera confié à son général d'infanterie, le fleur de Mollendorf. Cette mesure de précaution a pour but de couvrir les provinces limitrophes de S. M., de réprimer les malveillans, qui fomentent les troubles & l'insurrection, de rétablir & de maintenir l'ordre

(1) Nos feuilles ayant copié les gazettes de Hollande, qui ont donné cette déclaration que par extrait, nous avons cru devoir la faire connoître en entier.

& le repos public, & d'assurer aux habitans bien intentionnés une protection efficace. Il ne tiendra qu'à eux de la mériter par une conduite paisible & sage, en accueillant & en traitant amicalement les troupes prussiennes, & en leur fournissant les secours & les subsistances dont elles auront besoin. Le général commandant ne manquera pas de son côté de faire observer une bonne & exacte discipline, de soulager & d'assister les habitans en tout ce qui dépendra de lui, de remédier à toutes leurs plaintes, & de payer fidèlement les livraisons qu'ils feront dans le cas de faire à sa réquisition. Le roi aime à se flatter qu'avec des dispositions aussi pacifiques, il pourra compter sur la bonne volonté d'une nation dont le bien-être ne sauroit lui être indifférent, & à laquelle il desire de donner des preuves réelles de son affection & de sa bienveillance.

Berlin, le 6 janvier 1793.

ANGLETERRE.

De Londres, le 1^{er} février.

L'arrivée de M. Maret ici, après le renvoi de M. Chauvelin, a fort occupé les esprits; on a peine à concevoir l'objet de sa mission. Le bruit s'étoit répandu qu'il étoit chargé de pleins pouvoirs pour faire toutes les concessions propres à prévenir une guerre également dangereuse pour les deux nations: on attribue à cette opinion une hausse momentanée dans les fonds; mais une pareille illusion ne pouvoit pas se soutenir; les effets sont retombés hier.

Le 30 janvier, jour destiné à célébrer l'anniversaire du martyr de Charles 1^{er}; il y eut deux sermons prononcés à ce sujet, l'un devant la chambre des pairs, dans la cathédrale de Westminster, par l'évêque de Saint-David; l'autre devant la chambre des communes, dans l'église de Sainte-Marguerite, par le docteur Ray, chapelain de la chambre. Les membres les plus considérables des deux chambres assistèrent, contre leur usage, à cette cérémonie, qui est devenue une affaire de parti & d'enthousiasme national.

La chambre des pairs s'assembla hier. La discussion de la correspondance officielle entre lord Grenville & M. Chauvelin, étoit à l'ordre du jour; mais ces papiers ayant été communiqués trop tard aux pairs, la discussion a été ajournée à aujourd'hui.

Dans la chambre des communes, M. Pitt, après avoir fait voter des remerciemens au chapelain de la chambre pour le discours qu'il avoit prononcé la veille, fit la motion de prendre en considération aujourd'hui le message du roi; & de voter une adresse à sa majesté; il proposa aussi de former le même jour la chambre en comité, pour voter une augmentation de matelots, ajoutant qu'il en demanderoit 20 mille en addition aux 25 mille qui avoient déjà été accordés. Il y a eu un peu de débats sur ce sujet. M. Grey annonça seulement qu'il feroit la motion de mettre sous les yeux de la chambre d'autres papiers officiels que ceux qui avoient été communiqués. Comme il est contraire aux règles du parlement qu'on vote, dans la même séance, une adresse au roi & une demande de subside, il a été arrêté qu'on discuterait l'adresse aujourd'hui, & l'augmentation de matelots lundi. La séance d'hier avoit attiré à la chambre des communes une affluence extraordinaire, par la curiosité d'entendre discuter l'adresse au roi. On remarqua que M. Grey y avoit paru en deuil, comme tous les membres.

Le prince de Galles donne tous les jours de nouvelles preuves de sa conversion entière à la doctrine ministérielle. Il a nommé M. Graham pour son procureur-général à la place de M. Erskine; & M. Anthruster, pour son avocat-général à la place de M. Pigott: l'un & l'autre sont remerciés à cause de leur attachement au parti de l'opposition &

à la cause des réformes parlementaires. Ce prince a fait aussi, dans le club de *je ne fais quoi*, (c'est son nom) la motion de rayer de la liste des membres le nom de Philippe Egalité, qu'il y avoit présenté lui-même. Le déchaînement public contre ce membre de la convention nationale est extrême ici; & il est entretenu par les invectives les plus amères, & par les fables même les plus absurdes, répandues contre lui dans les gazettes: il a été exclu de plusieurs autres clubs dont il étoit membre.

Les papiers ministériels affectent de publier que la nouvelle colonie de *Botany-Bay* réussit à merveille, & qu'elle ne tardera pas à dédommager la métropole des dépenses énormes qu'on a faites pour cet établissement. On vient de publier une lettre qu'on a cru propre à fortifier ces grandes espérances: cependant le résultat de cette lettre est que les Anglois ont dans cet immense désert une grande étendue de terre, où il ne croît point de bled; des pâturages superbes où il ne maque que des bestiaux & des troupeaux, & que le climat en est très-sain, mais qu'il y regne beaucoup de maladie.

Les poursuites judiciaires pour des écrits, & même pour des discours qualifiés de séditieux, se continuent à l'envi, non-seulement en Angleterre, mais même en Ecosse & en Irlande. Nos loix sur la liberté de parler & d'écrire ont une telle latitude, qu'elles deviennent indulgentes ou rigoureuses au gré des pouvoirs qui en dirigent l'exécution.

Lettre particulière d'un François, écrite de Londres le 30 janvier.

Il est certain qu'on travaille dans plusieurs ports à construire & équiper des bateaux plats, et qu'on fait tous les préparatifs d'une descente: il paroît également certain que l'Angleterre s'est engagée avec les puissances coalisées à avoir un corps d'armée dans le continent. Les forces qu'ils peuvent y porter ne sont pas assez considérables pour qu'on ait lieu de croire qu'ils ont projeté quelque expédition sur les côtes de France, où ils trouveront de nombreux ennemis à combattre. Il est vrai que la ci-devant Normandie contient des mécontents; mais les Anglois, dans l'espérance d'être soutenus par un parti contre-révolutionnaire, ne s'exposent pas à débarquer en France sans être sûrs du retour. Il est donc plus que probable que leurs préparatifs ont pour objet une expédition dans les Pays-Bas. Les côtes de Flandre ne sont pas aussi bien défendues que celles de France. Les Anglois et les Hollandois, maîtres de l'Escaut, peuvent débarquer sur les rives de ce fleuve: non-seulement ils ont des intelligences dans l'intérieur du pays, mais les dispositions du peuple belge paroissent telles, qu'il se déclarera pour les puissances coalisées, dès qu'elles annonceront qu'elles veulent lui rendre et garantir son ancienne constitution.

On se flatte ici que dans moins de deux mois les François seront repoussés des Pays-Bas: les puissances coalisées y auront deux armées formidables; l'une, composée presque entièrement de troupes autrichiennes, sera commandée par le général Clairfait; l'autre, composée de troupes angloises, hollandoises, et peut-être aussi de quelques corps prussiens, sera sous les ordres du général anglois, Amherst. On assure que les François n'auront pas le tems de tenter une invasion en Hollande, d'ailleurs impraticable dans cette saison-ci, & qu'ils ne pourront pas long-tems défendre un pays ouvert de tous côtés contre des forces supérieures. On croit ici que l'armée du Nord est considérablement diminuée par le dénuement où on l'a laissée; que la Belgique ne fournit que quelques corps très-peu nombreux, au lieu de 40 mille hommes de troupes auxiliaires; que les François ignorent encore s'ils auront les Belges pour amis ou pour ennemis:

on ajoute
a empêché
que les c
prunt, n
même de
de la gu
Telles
non qu'
doute ils
gers font
en être a
chefs qui
affections
tient en
pour se f
licite des
portante
on n'oubl
l'ennemi
patrie, e
sang pou

DÉ

Le com
ment des
Villefran
ligne, le
lettre, a
vires ont
uas son
golfe Ju
eroit ent
le dessein
qu'il pou
est, qu'il
départem
exécutif,
terie légs
citoyens
promis.
par les e
Corse re
hier 24
champ,
golfe Ju
L'expé
mille hor
volontair
mandés
tionale d
troupes
maréchal
serie, ca
blessé à C
& sur le
L'arm
réchal-de
venir pr
officielle
Les P
les ataq
qué par
Bouches-

on ajoute que la crainte d'aliéner les habitans des Pays-Bas a empêché d'en tirer les ressources qu'offroit un pays si riche ; que les contributions requises par les François à titre d'emprunt, n'ont été payées qu'en partie, et qu'ils seront privés même de cette ressource, dès que la Belgique sera le théâtre de la guerre, &c.

Telles sont les espérances de nos ennemis ; telle est l'opinion qu'ils ont de nos ressources & de nos moyens. Sans doute ils exagèrent les dangers de la patrie ; mais ces dangers sont assez grands pour que tout patriote éclairé doive en être alarmé. Si on continue à appeler la défection sur des chefs qui ont bien mérité de la patrie ; si, consultant ses affections personnelles plutôt que l'intérêt public, on maintient en place des administrateurs d'une ineptie reconnue ; si, pour se faire une réputation de probité & de vertu, on sollicite des décrets qui entravent les opérations les plus importantes des armées, & compromettent leur existence ; si on n'oublie pas toute inimitié particulière pour se réunir contre l'ennemi commun, &c. en vain on aura juré le salut de la patrie, en vain des milliers de François auront versé leur sang pour la liberté ; le despotisme triomphera.

FRANCE.

DÉPARTEMENT DES ALPES MARITIMES.

(Extrait du Courier d'Avignon.)

De Nice, le 26 janvier.

Le convoi portant 4 mille gardes nationales du département des Bouches-du-Rhône, qui avoit mis à la voile de Villefranche, le 4 de ce mois, sous l'escorte du vaisseau de ligne, le Commerce de Bordeaux, & de la corvette la Poullette, a été singulièrement battu de la tempête : peu de navires ont pu atteindre la Corse, séparés par les vents ; les uns sont revenus à Villefranche, d'autres ont mouillé au golfe Juan ; d'autres à Antibes. Le Commerce de Bordeaux étoit entré à Ajaccio ; mais il est revenu à Villefranche dans le dessein de protéger & de secourir les navires du convoi qu'il pourroit trouver en mer. Une circonstance inquiétante est, qu'il avoit mis à terre Arena, ex-député constituant du département de la Corse, aujourd'hui commissaire du conseil exécutif, & Jovannis, capitaine au 3^e bataillon de l'infanterie légère, & adjudant-général de l'armée, & que ces deux citoyens ne sont pas revenus à bord, comme ils l'avoient promis. On a fait courir le bruit qu'ils avoient été assassinés par les ennemis de la révolution, par les fanatiques que la Corse récele. Le Commerce de Bordeaux n'arriva qu'avant-hier 24 à Villefranche. Il a reçu ordre de repartir sur-le-champ, & des couriers ont été expédiés hier à Antibes & au golfe Juan, pour faire partir les navires qui y ont relâché. L'expédition de Sardaigne sera incessamment tentée avec 11 mille hommes de troupes de débarquement ; savoir, 4 mille volontaires du département des Bouches-du-Rhône, commandés par Duillaire, commandant-général de la garde nationale de Marseille ; 4 mille Corfès, & 3 mille hommes de troupes de ligne ; le commandant en chef est Casa-Bianca, maréchal-de-camp : il a pour adjutans-généraux la Converse, capitaine au 5^e régiment, ci-devant Hainault, qui fut blessé à Oneille ; & Jovannis, celui qui a débarqué à Ajaccio, & sur le sort duquel on est inquiet.

L'armée du Var est provisoirement commandée par le maréchal-de-camp Brunet ; le lieutenant-général Biron, doit en venir prendre le commandement ; cependant aucune nouvelle officielle de sa nomination n'est parvenue à l'armée.

Les Piémontois mettent une grande activité pour multiplier les attaques. Le 23 de ce mois, le poste de Goarasa fut attaqué par 1,500 hommes. Le 5^e bataillon des volontaires des Bouches-du-Rhône, qui y étoit cantonné, les reçut si clau-

dement, lorsqu'ils furent à la portée de la balle, qu'ils firent bientôt volte-face. Le combat dura deux heures. Nous n'avons eu que six hommes blessés légèrement, & l'ennemi a laissé six morts sur la place. On a trouvé sur la route qu'il a tenue en se retirant des traces de sang, qui font croire que sa perte a été plus considérable ; d'ailleurs les Piémontois observent religieusement l'usage d'enlever leurs morts. Ce cinquième bataillon, à la conduite duquel on doit cette victoire, a été levé dans le district de Vaucluse. Un autre bataillon levé dans le même district, est compris dans l'embarquement pour l'expédition de Sardaigne.

Le même jour 23, le poste de Castillon fut aussi attaqué, mais avec une tiédeur si remarquable, que pas un des nôtres n'y fut blessé. Le Piémontois est accoutumé à faire la guerre d'embuscade, à se placer dans les lieux escarpés, d'où il puisse tirer sans pouvoir être atteint ; mais s'il se trouve en plaine, & que les balles sifflent autour de lui, il s'empresse d'aller chercher ce qu'il a laissé dans sa caserne.

Quelques vaisseaux de l'escadre Truguet, division de la Touche-Tréville, dispersés par la tempête, ont relâché à Naples : ils y ont été accueillis ; & par ordre du roi, des charpentiers, des bois de mâtures & des agrès leur ont été fournis. Des gens qui ne croient pas à la sincérité des rois, attribuent à tout autre motif qu'à celui de l'affection l'empressement que sa majesté napolitaine a mis à ordonner ces fournitures ; ils prétendent que sa majesté pâtit à la vue du pavillon tricolore, & qu'elle craint que ce pavillon, joint aux communications de ses sujets avec les équipages français, ne produise une épidémie plus redoutable pour les rois, que la peste pour les Levantins.

De Paris, le 8 février.

Le général Castine, avant de partir pour Landau, a confié le commandement de l'armée au général Wimpfen, commandant de la garnison de Mayence.

Le bataillon d'Aix, caserné à Saint-Victor, doit partir lundi prochain pour se rendre à l'armée du Var.

Extrait d'une lettre du général Lamarlière au général Miranda, datée de Ruremonde, le 2 février 1793.

GÉNÉRAL,

Je suis parti hier, à minuit, avec la troupe destinée à la fête que je donnois aux ennemis ; j'ai trouvé dans tous les rendez-vous les corps qui devoient en être ; & après avoir visité Esfeld, Essem & autres lieux du voisinage, je me suis approché de Wasseberg & de Birgetein. L'ennemi étoit en bataille auprès de ces deux endroits : mes dispositions ont été promptes et mon attaque a été vive et brusque ; en quelques minutes, avec 400 coups de fusils et 6 coups de canon, j'ai fait disparaître à-peu-près 400 hommes d'infanterie et 500 de cavalerie. Je n'ai fait que 5 prisonniers, & des blessés. Dans le même moment j'ai repris Arsbeck & tous les postes sur la gauche jusqu'à Nedercruchten ; mais, depuis mon départ de Wasseberg, il s'est passé bien des événemens : à peine ai-je eu quitté le poste, que les ennemis sont venus l'attaquer ; les chasseurs de Cailhara et les hussards du 3^e régiment ont fait une vigoureuse résistance, & ont été un moment à la multitude ; mais un renfort du bataillon du Finistère étant arrivé au signal convenu avant mon départ, nos troupes ont chassé l'ennemi en faisant des prodiges de valeur ; le lieutenant-colonel Richardot, à la tête de deux escadrons de chasseurs à cheval, a cont-nu, pendant tout ce combat, le double de cavalerie qui s'est présentée dans la plaine pour couper notre retraite : le brave officier Cailhara & Bastien ont fait des actions valeureuses, ainsi

que les troupes à leurs ordres , que je devois tous nommer dignes des braves républicains françois. L'ennemi a perdu beaucoup de monde , & nous lui avons fait une douzaine de prisonniers.

C O N V E N T I O N N A T I O N A L E .

(Présidence du citoyen Rabaut).

Supplément à la séance du mercredi 6 février.

Le comité de la guerre, par l'organe de Carra, a proposé de rapporter le décret du 18 août dernier, par lequel le lieutenant-général Arthur-Dillon a été déclaré avoir perdu la confiance de la nation, & de décréter qu'il n'y avoit pas lieu à accusation contre ce général. Cette proposition a été vivement combattue; on en a demandé l'ajournement; mais après de longs débats, la convention en a adopté la première partie, & a rejeté la dernière, par la raison qu'elle étoit superflue.

Séance du jeudi 7 février.

Il résulte d'un rapport fait par le comité colonial, que le deuxième régiment d'infanterie, en garnison à Belle-Isle, n'est point coupable des excès qu'on lui avoit imputés: neuf officiers seulement de ce corps militaire ont été destitués, & trois autres, pour avoir déserté leurs drapeaux, ont été déclarés indignes de servir la patrie.

La convention a chargé les comités de la guerre, colonial & de défense générale, de présenter demain un rapport sur les moyens d'organiser en gardes nationales les habitans de la partie françoise de l'isle de Saint-Domingue.

Un projet sur le mode de demande & de répartition de secours a été renvoyé à l'examen du comité chargé de cette partie.

Bréard, au nom du comité de marine, a fait accorder une somme de trois mille livres au citoyen Thibaut, artiste de Toulon, qui la réclamoit depuis long-tems.

Le commissaire-ordonnateur de l'armée des Alpes, qui avoit été décrété d'accusation, écrit qu'il vient d'être acquitté par le tribunal auquel son affaire avoit été renvoyée: il déclare à la convention qu'il a donné sa démission.

Chénier, au nom du comité d'instruction publique, est venu intéresser la gloire nationale au sort d'un vieillard étranger, d'un littérateur illustre, dont les talens & la vertu ont mérité l'estime de l'Europe. « Goldoni, a-t-il dit, cet auteur que Voltaire a nommé le *moraliste de l'Italie*, fut appelé à Paris en 1762 par l'ancien gouvernement: il jouissoit depuis 1763 d'un traitement annuel de 4000 livres: ce traitement, qui faisoit toute sa fortune, lui étoit payé dans ces derniers tems sur les fonds de la liste civile: il n'a rien touché depuis le mois de juillet dernier; et maintenant un de vos décrets vient de réduire à l'indigence ce vieillard octogénaire, qui, n'ayant d'autre ressource que le bon cœur d'un neveu, descend dans la tombe entre les infirmités et la misère, mais en bénissant le ciel de mourir François & républicain ». La convention sur le rapport de Chénier, a décrété ce qui suit: 1°. le traitement annuel de 4000 livres, accordé à Goldoni, en 1768, lui sera payé à l'avenir par la trésorerie nationale; 2°. ce qui lui est dû sur ce traitement depuis le mois de juillet, lui sera payé sur-le-champ; 3°. le présent décret sera inséré dans le bulletin, ainsi que le rapport de Chénier.

Le comité des finances, par l'organe de Réal, a présenté un projet de décret qui, après une vive discussion, a été décrété en ses termes:

« La convention nationale, sur la demande faite par la municipalité de Paris, & approuvée par le directoire du département, d'être autorisée à lever une contribution extraordinaire de 4 millions, pour couvrir 1°. le déficit de 3 millions 875 mille 930 livres, provenant, soit de l'excédent du prix de grains & farines achetées par la municipalité, sur la revente qui en a été faite en 1792, sur le careau de la Halle & aux boulangers; soit des frais de régie: 2°. la somme de 124 mille 70 livres, destinée à faire face aux non-valeurs, dans la rentrée de cette contribution, & aux frais de perception, décrète:

Art. 1°. La municipalité de Paris est autorisée à imposer une somme de 4 millions, en établissant une contribution additionnelle aux rôles des contributions foncières et mobilières de la commune de Paris, pour 1792, suivant le mode ci-après fixé.

II La contribution additionnelle au rôle de la contribution foncière, sera d'un sol six deniers pour livre du principal de cette contribution. Cette contribution additionnelle ne portera sur les maisons et propriétés, imposées sous le nom de domaine national, ou de la commune de Paris, qu'autant qu'il sera constaté qu'elles ont été acquises par des particuliers, et n'aura lieu qu'au prorata du tems de leur jouissance.

III. Il sera imposé sur le rôle de la contribution mobilière, à partir d'un revenu présumé de 500 liv., sans aucune des déductions prescrites par la loi du 13 janvier 1791, une cotte additionnelle, comme suit pendant ladite année.

Celui dont le revenu présumé sera de 900 à 3000 liv. exclusivement, sera taxé aux trois centièmes de son revenu présumé, la taxe sera égale à sa cote d'habitation.

Celui dont le revenu présumé sera de 3000 liv. à 9000 liv., paiera une taxe égale à sa cote d'habitation, plus une moitié de ladite cote. — De 6000 liv. à 10,000 liv. 2 cottes d'habitation: de 10,000 l. à 15,000 2 cottes & demi: de 15,000 l. à 20,000 3 cottes: de 20,000 l. à 25,000 3 cottes & demi: de 25,000 l. à 30,000 4 cottes: de 30,000 l. à 40,000 5 cottes: de 40,000 l. à 50,000 6 cottes: de 50,000 l. à 60,000 7 cottes: de 60,000 l. à 72,000 8 cottes: de 72,000 l. à 85,000 9 cottes: de 85,000 l. à 100,000 10 cottes: de 100,000 l. à 150,000 12 cottes, de 150,000 l. & au-delà 15 cottes.

IV. La municipalité de Paris est autorisée à prélever sur le produit des contributions publiques de 1791, & dans les caisses des percepteurs de cette ville, la somme d'un million pour fournir aux subsistances de Paris, jusqu'à ce que les rôles prescrites par le présent décret soient mis en recouvrement. Le produit de cette contribution additionnelle restera en dépôt à la trésorerie nationale; & la municipalité ne pourra la retirer qu'avec l'autorisation du directoire du département: cette autorisation ne sera donnée que lorsque la municipalité aura détaillé l'état de ses dettes & dépenses, &c.

(La suite à demain).

MONESTIER, Rédacteur des articles de la Convention nationale.

Pay. de l'hôtel-de-ville de Paris, six derniers mois 1792. Lettres B, C.

Cours des changes d'hier.

Amsterdam.....	28 $\frac{1}{2}$ à $\frac{3}{4}$.	Cadix.....	28 liv. 15 s.
Hambourg.....	360.	Gènes.....	182.
Londres.....	15 $\frac{3}{4}$.	Livourne.....	192.
Madrid.....	29 l.	Lyon, pay. de Janvier..	pair.